Loi Evin non respectée

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 21 octobre 2003

Bonsoir,

Je suis enseignant non fumeur dans un collège public,dans lequel la loi Evin n'est pas respectée car la salle fumeur se trouve à L'INTERIEUR de la salle des professeurs,et malgrès la présence d'une porte,la fumée pénétre dans la salle des professeurs en raison de nombreux passages et ouverture de la porte de la salle fumeur.L'air dans la salle des professeurs est irréspirable,ce qui est totalement contraire à la loi Evin... Après plusieurs demande auprès de l'administration de l'etablissement ,et n'ayant constaté aucune amélioration ,je ne sais pas comment entreprendre une démarche pour contraindre l'etablissement à changer l'empacement de cette salle fumeur .

Merci de m'aider

Réponse :

Consultez les conditions particulières d'application de la loi dans les établissements d'enseignement.

Inspirez-vous des conseils pratiques proposés par DNF.

Dès que vous aurez décidé d'agir, DNF sera à vos cotés, y compris pour vous aider à préparer des courriers.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac